



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 2 mai 2018

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**GRT GAZ**

**Agence d'exploitation de Strasbourg  
Rue Ampère  
CS 41016**

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**

[pascal.andres@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.andres@moselle.gouv.fr)

03 87 28 33 42

**67451 MUNDOLSHEIM Cedex**

**Objet :** Dossier de déclaration concernant des travaux de franchissement du cours d'eau « Wimbornbach » par une conduite de gaz sur la commune de THEDING.  
Accord immédiat.

**Réf :**

**P.J :** 1 récépissé de déclaration  
1 arrêté de prescriptions générales en date du 28/11/2007  
1 arrêté de prescriptions générales en date du 13/02/2002 modifié

Messieurs,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de franchissement du cours d'eau « Wimbornbach » par une conduite de gaz sur la commune de THEDING.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **26 avril 2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018-00178**
- Dossier réalisé par : **SINBIO à MUTTERSOLTZ**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau.

Vous trouverez ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative » ainsi que des « arrêtés de prescriptions générales » qui seront à respecter lors de la réalisation des travaux.

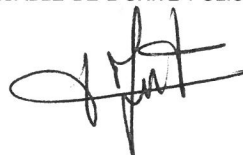
Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de THEDING où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Antoine-Potier', written in a cursive style.

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

**Copie par courriel pour information :**

- AFB  
23 rue des Garennes  
57155 MARLY